

Politiques et procédures de gouvernance



Nom de la politique :	Politique sur la promotion
Numéro de la politique :	011
Type de politique :	Gouvernance
Date d'approbation :	Le 17 janvier 2020
Date d'examen :	Tous les 5 ans

INTRODUCTION:

La FCAB-CFLA est la voix unie des bibliothèques du Canada. Nous travaillons pour influencer sur les politiques publiques, faire progresser l'excellence et accroître la visibilité des bibliothèques au Canada. De ce fait, elle intervient régulièrement à l'égard d'enjeux relatifs aux bibliothèques canadiennes.

OBJET :

Fournir des conseils sur le processus et la portée des activités de promotion.

POLITIQUE :

La FCAB-CFLA concentre ses efforts de promotion à l'échelle nationale, conformément aux politiques et aux énoncés de position approuvés par le Conseil. L'activité de promotion consiste en ce qui suit :

- Participer à des activités de promotion avec le gouvernement fédéral et ses représentants;
- Amorcer un dialogue et élaborer des politiques et des énoncés sur les enjeux des bibliothèques qui ont une portée nationale ou qui peuvent avoir une incidence nationale;
- Élaborer des outils et des programmes pour appuyer les associations membres dans leurs efforts de promotion;
- Participer aux échanges et aux consultations menés sur la scène internationale au sujet de questions importantes pour les bibliothèques canadiennes.

La FCAB-CFLA peut être appelée à intervenir sur des questions soulevées à l'échelle locale ou provinciale. Ses interventions de promotion peuvent toucher les processus réglementaires ou législatifs ou des questions d'intérêt pour les bibliothèques. La FCAB-CFLA peut poursuivre ses efforts de promotion à l'échelle locale ou provinciale en tenant compte des facteurs suivants :

- 1 Une association membre a demandé à la FCAB-CFLA de l'aider dans ses efforts de promotion à l'égard d'une question;
- 2 La question a, ou pourrait avoir, des répercussions sur de multiples secteurs de bibliothèques et/ou bibliothèques partout au pays;
- 3 La question est compatible avec les initiatives stratégiques, les principes, les politiques et les énoncés de position de la FCAB-CFLA;

PROCESSUS :

La structure de gouvernance de la FCAB-CFLA est composée d'un conseil d'administration, d'un Comité exécutif et de comités stratégiques (questions autochtones, liberté intellectuelle, droit d'auteur, normes relatives au catalogage et aux métadonnées, ou autres comités créés) composés d'experts en la matière.

- Le Comité exécutif examine la question pour déterminer s'il s'agit d'une question qui intéresse la FCAB-CFLA. Si c'est le cas, la question est renvoyée au comité stratégique compétent.
- Le comité stratégique est chargé de fournir conseils et recommandations au conseil d'administration de la FCAB-CFLA pour examen.
- Advenant qu'une question ne relève d'aucun comité stratégique, le Comité exécutif agit à titre de conseiller et formule des recommandations au conseil d'administration de la FCAB-CFLA pour examen.
- Les mesures approuvées par le conseil sont prises, en conformité avec la politique n° P002-Politique sur les réunions.

DOCUMENTS CONNEXES :

P002-Politique sur les réunions

Règlement administratif n° 1; article 45. Voix prépondérantes lors des réunions du conseil d'administration